

DÉLIBÉRATION n° 2024/028

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Culture - Tarifs des spectacles pour le 1^{er} trimestre 2024

Les membres de la commission culture ont travaillé sur les tarifs des spectacles à venir pour le 1^{er} semestre 2024. Il convient de délibérer pour les valider.

Spectacles et tarifs :

- Jeudi 2 mai : café-théâtre « Passage à l'acte » par la Cie Mysogial : tarif unique à 10€ - gratuit moins de 18 ans
- Jeudi 13 juin : Théâtre « Gaston Fébus se la raconte » par la Cie Zig et Zag : tarif unique à 10€ - gratuit moins de 18 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- De valider les tarifs des spectacles pour le 1^{er} trimestre 2024

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024